



UCIL
Union des Comités
d'Intérêts Locaux
Lyon Métropole

REVUE DE PRESSE*

DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

* Tous les articles sont issus du journal *Le Progrès* sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

1 - Le Grand Stade a 10 ans 

Élevé au milieu de terres agricoles, le stade a entraîné la construction d'une micro-cité autour de lui (crédit : VINCI).

Une décennie après son inauguration à Décines-Charpieu, le stade de l'OL s'est imposé comme un **équipement structurant pour l'Est lyonnais**, au terme d'un projet **long, contesté et coûteux**.

► On rembobine

- Avant le stade, le site du Montout, à Décines, était une **vaste zone agricole et logistique**, coincée entre la rocade Est et des terrains en friche. Loin du centre de Lyon, mais **stratégique par sa surface disponible** et sa proximité des grands axes, le secteur est choisi à la fin des années 2000 après l'abandon de plusieurs pistes, dont Gerland et Vénissieux.
- L'ambition de l'OL, au-delà de devenir l'un des rares clubs européens à **posséder sa propre arène**, dépasse le cadre du football : créer un **pôle mêlant sports, loisirs, bureaux et transports renforcés**.
- Ce choix de l'Est, **soutenu politiquement par Gérard Collomb**, marque un tournant dans l'aménagement métropolitain, en misant sur un territoire jusque-là **moins doté en grands équipements**.

► Le détail

- Le chantier démarre en 2012 et dure un peu plus de **3 ans**. Il mobilise jusqu'à **1 000 personnes** et engloutit environ **450 M€ pour l'OL de Jean-Michel Aulas**, auxquels s'ajoutent près de **180 M€ d'argent public** pour les accès et les transports.
- Le projet affronte **des dizaines de recours juridiques**, ainsi que des critiques nationales et locales sur l'artificialisation des terres, le coût pour les collectivités et **l'éloignement du stade du cœur de Lyon**.
- À l'ouverture, le **9 janvier 2016 face à Troyes (victoire 4-1)**, beaucoup doutent encore : accès jugés compliqués, ambiance à recréer, **crainte d'un stade trop grand** et perte du caractère urbain. Dix ans plus tard, ces débats restent **ancrés dans l'histoire du lieu**.

► Ce qui compte

- Aujourd'hui, le Groupama Stadium a accueilli **plus de 350 événements** et près de **13 M de spectateurs**. Il a contribué à la création de **milliers d'emplois directs et indirects** et à l'émergence **d'OL Vallée**, avec hôtels, restaurants, pôle de loisirs et désormais la **LDLC Arena**.
- Pour le territoire, l'impact est réel mais **a un coût durable**, notamment pour les infrastructures financées par la collectivité. Côté club, le stade est encore en **phase de remboursement** (fin estimée des créances : 2044), mais il génère **bien plus de revenus que Gerland**.
- Pour marquer cet anniversaire, une célébration est prévue lors du match OL-Brest, le **18 janvier**, symbole d'un équipement devenu central dans le paysage lyonnais.

Tri des déchets ménagers : du mieux mais les marges de progression restent importantes

Publié le 7 janvier 2026, Localtis - Environnement

En 2023, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) était de 223,5 kg en moyenne par habitant, soit une baisse de 172 kg depuis 1993, selon l'édition 2025 de Modecom®, une étude nationale analysant la composition des poubelles des Français publiée par l'Ademe. Malgré ces progrès, il reste d'importantes marges d'amélioration, près de 7 déchets sur 10 jetés dans la poubelle "grise" pouvant être triés ou valorisés autrement.

Peut toujours mieux faire : si la poubelle "grise" des Français s'est allégée de 172 kg par an et par habitant depuis 1993, pour atteindre en moyenne 223,5 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2023 (contre 252,7 kg en 2017), près de 7 déchets sur dix retrouvés dans ces OMR auraient pu être triés ou valorisés autrement, selon l'édition 2025 de Modecom® une étude nationale analysant la composition des poubelles des Français publiée par l'Ademe le 19 décembre.

En France métropolitaine, ce sont près de 37 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui ont été collectés par le service public de gestion des déchets (SGPD) en 2023, indique l'étude qui note plusieurs mutations profondes concernant le contenu des OMR. Elle constate notamment une réduction nette des biodéchets dans les poubelles grises (-10%), signe selon l'Ademe que le tri des biodéchets commence à produire ses effets, et une diminution des papiers et emballages (-17%), "liée à la fois à l'amélioration du tri et à l'évolution des usages (moins d'impressions, plus d'utilisation du numérique)". "En toile de fond, ces tendances confirment l'impact des politiques publiques : extension des consignes de tri à tous les emballages, généralisation du tri à la source des biodéchets depuis 2024, montée en puissance des filières de responsabilité élargie du producteur", estime l'Ademe.

Du tri à faire dans la poubelle grise

Mais malgré les progrès, l'étude Modecom® montre que, en volume, 32% des OMR restent constitués de biodéchets, pourtant concernés par l'obligation de tri à la source depuis 2024, 27% correspondent à des déchets qui auraient dû être triés dans le bac jaune ou déposés en colonne d'apport volontaire pour les papiers et emballages (papiers, cartons, plastiques, etc.), 5% relèvent de la collecte séparée du verre et 5% également renvoient à d'autres filières de collecte dédiées (textiles, équipements électriques, médicaments...). La part des déchets véritablement résiduels - qui ne disposent pas à ce jour de filière de recyclage et qu'il est donc normal de retrouver dans la poubelle grise – reste stable, autour de 30%, tout comme la part d'erreur de tri, qui se maintient à environ 69%.

De nouvelles consignes qui portent leurs fruits

Les nouvelles consignes contribuent à l'amélioration du geste du tri, confirme également l'étude. Ainsi, avec plus de 3,4 millions de tonnes en 2023, soit 52,8kg par habitant, la collecte séparée multimatériaux (CSM), qui regroupe les papiers et les emballages ménagers hors verre destinés à être collectés dans le bac jaune ou les colonnes de tri, sont en hausse de 10% par rapport à 2017. Si la quantité totale de matériaux correctement triés demeure globalement stable, leur composition évolue sensiblement, selon l'étude qui

révèle une diminution des papiers – un effet direct de la numérisation des usages – tandis que les emballages en carton et en plastique augmentent, à la fois sous l'effet des nouveaux modes de consommation et de la généralisation du tri à l'ensemble des emballages. "Ces éléments montrent que les Français trient mieux et davantage qu'auparavant, même si les nouvelles consignes du geste de tri (extension à tous les emballages) s'accompagnent d'une légère hausse des erreurs de tri", analyse l'Ademe.

Concernant les flux de collecte séparée des biodéchets, l'étude montre qu'ils proviennent à 12,5% de gaspillage alimentaire, à 69,4% d'autres biodéchets alimentaires et à 1,5% de déchets de jardin. Une part non négligeable relève toutefois de déchets qui ne sont pas des biodéchets : papiers souillés (5,3%), emballages papiers (2,6%), sacs plastiques (3,3%) et déchets non conformes – putrescibles, autres papiers (5,4%).

Rôle central des déchèteries

Tout comme ceux de la dernière enquête "collecte" de l'Ademe (lire notre article), les résultats de Modecom® montrent que les déchèteries jouent un rôle central dans la collecte des déchets. "Les filières bien identifiées, comme le mobilier ou les métaux, affichent déjà d'excellentes performances, preuve que lorsque l'organisation est claire, le tri fonctionne", souligne l'Ademe.

L'étude révèle également un important gisement de progression : une large part des déchets présents dans le tout-venant (75%) relève en réalité de filières REP, offrant un potentiel significatif pour augmenter la valorisation et réduire les tonnages résiduels. "Ces constats traduisent des marges d'amélioration structurantes, notamment pour accompagner la montée en puissance de la filière PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment), renforcer la lisibilité des consignes, optimiser l'organisation des sites et renforcer la formation des personnels en déchèterie, relève l'Ademe. Ces actions, portées par les exploitants et les collectivités, feront des déchèteries des leviers majeurs pour améliorer la qualité des flux et accélérer les performances environnementales des territoires."

Samedi 10 janvier 2026

14

Actu Lyon et région

Rhône

PFAS: l'eau du sud lyonnais est désormais conforme à la réglementation

L'eau distribuée à 170 000 habitants du sud lyonnais depuis le champ captant de Ternay est désormais en deçà de la norme réglementaire européenne de 100 ng/l. Le fruit d'une installation sur l'usine du Syndicat mixte Rhône-Sud inédite en France qui a un coût. Un investissement que les consommateurs pourraient ressentir sur leur facture dès 2027.

Depuis les révélations de 2022 par *France TV*, le sud lyonnais est devenu un symbole de la pollution aux PFAS. Quatre lettres pour désigner des molécules surnommées "polluants éternels" en raison de leur persistance dans l'environnement et le corps humain, dont certaines sont réputées pour avoir des conséquences sur la santé à des degrés divers.

Ce territoire est sous le feu des projecteurs du fait de la contamination de l'eau potable distribuée depuis le champ captant de Ternay. Un champ qui traite 6 millions de m³ par an environ et approvisionne un bassin réparti de part et d'autre du Rhône dans le sud lyonnais.

31 communes concernées

De Chasse et Loire-sur-Rhône à Thurins en passant par Givors, Mornant, Simandres et Yzeron, ce sont 31 communes qui sont alimentées par l'usine via des syndicats locaux.

170 000 habitants qui peuvent désormais boire une eau, vecteur important d'exposition aux PFAS, dans les clous réglementaires. Avec une concentration de PFAS de 80 ng/l, l'eau distribuée depuis Ternay respecte désormais le seuil de la réglementation européenne des 100 ng/l sur un échantillon de 20 PFAS.

Le fruit d'une installation inédite en France à cette échelle menée conjointement par le Syndicat mixte Rhône-Sud et



Guy Martinet, président du Syndicat mixte Rhône-Sud, René Tessier, directeur régional "eau" de Suez et Florent Lavastre, technicien de Suez, expliquent le dispositif inédit en France à cette échelle mis en place sur l'usine de Ternay. Photo Cyrille Seux

Suez. Un système de filtration au charbon actif, composé notamment de six réacteurs, présenté au printemps dernier. « C'est l'aboutissement de trois ans de travail. Deux réacteurs sur six du dispositif sont mis en place aujourd'hui et permettent déjà d'atteindre les 80 ng/l. Les quatre autres seront actifs d'ici trois mois », se félicite René Martinez, vice-président du Syndicat mixte Rhône-Sud...

De 500 000 à 900 000 euros de coût annuel

La promesse de voir les taux encore baisser en conséquence ? « Ce serait possible mais, pour des raisons du coût supplémentaire que cela engendrerait, nous exploitons le dispositif pour que l'eau distribuée réponde à la norme en vigueur », reconnaît, sans langue de bois, le directeur de l'activité "eau" en Auvergne Rhône-Alpes de Suez, Denis Tessier.

Une décision qui pourrait bien avoir un impact sur la note

des consommateurs. Le nouveau dispositif a nécessité un investissement de 4,2 millions d'euros. Pour sa première année de mise en œuvre, son coût de fonctionnement estimé couvre une fourchette « entre 500 000 et 900 000 euros selon les concentrations de PFAS notamment... »

Dès 2027 sur la note des consommateurs ?

Une somme que les syndicats de distribution, selon leur capacité à les absorber, devraient faire peser sur la note des usagers dès 2027... « Pour le Syndicat intercommunal eaux Communay et Région (Saint-Symphorien-d'Orion ; Simandres ; Ternay ; Sérézin-du-Rhône) dont ma commune dépend, cela pourrait s'élever à 30 à 50 euros par an pour une famille de quatre personnes sur une base de 120 m³ consommés... Aujourd'hui la note annuelle est de 250 à 300 euros », projette, sans certitude, René Martinez.

• Cyrille Seux

20

Actu Lyon

Samedi 10 janvier 2026

Lyon

«Un lieu inédit»: le projet de piscine dans la darse de Confluence se dévoile

Élections 2026
MUNICIPALES

Exclusivité *Le Progrès*. L'idée d'une baignade urbaine dans la darse de la Confluence (Lyon 2^e) fait son chemin. Le projet devrait être évoqué au conseil municipal du 22 janvier prochain. Un feu vert des élus permettrait d'en acter le principe pour une ouverture envisagée en 2027 entre le cours Charlemagne et les voies ferrées, annonce la Ville de Lyon qui nous dévoile des visuels «plus parlants» ou en tout cas «plus ressemblants» de ce projet très attendu.

Comment faut-il l'appeler? Lieu de baignade en eaux vives, piscine naturelle? Toujours est-il que depuis les annonces faites en mai dernier par les écologistes Bruno Bernard, président de la Métropole et Grégory Doucet, maire de Lyon, le projet de baignade urbaine n'est pas resté lettre morte. Il s'apprêterait même, selon les services de la Ville de Lyon, à franchir «une étape décisive».

Trois bassins sur près de 1500 m² dans la Darse

Le premier équipement de ce type qui doit être aménagé dans la darse de la Confluence, figure en effet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal le 22 janvier prochain. Un feu vert des élus en acterait le principe. «Avec cette délibération, on lance le projet», se réjouit Julie Nublat-Faure, adjointe au mai-



Ce visuel dévoilé par la Ville de Lyon, donne une idée du site à aménager. Ici vue depuis le cours Charlemagne des trois bassins. La réflexion n'est pas terminée. Photo fournie par la ville de Lyon/Artefactorylab

re de Lyon en charge des Sports.

Sur les esquisses les plus récentes, on devine les contours de ce qui est présenté comme un «nouveau lieu de baignade inédit à Lyon», un aménagement sécurisé composé de trois bassins dessinés au sein d'un périmètre de près de 1500 mètres carrés entre le cours Charlemagne et le pont des voies ferrées. L'ensemble clos qui vient «s'intégrer à l'existant sans modification du bâti», précise l'élue, est traversé par ce qui ressemble à des cheminements en bois dessinés tout autour. L'accès devrait se faire du côté des marches du cours Charle-

magne, dont les plantations d'arbres effectuées précédemment seront les bienvenues.

Une ouverture au public envisagée à l'été 2027

Deux des bassins «dotés de fonds aménagés» auraient un «usage récréatif destiné à un large public». Le troisième, le plus long, «à usage sportif» proposerait «des lignes d'eau dédiées à la nage». Il s'agit bien de garantir ici «une cohabitation équilibrée des usages» tout en répondant à la «diversité des usages». Une ouverture au public est envisagée à l'été 2027.

Mais dans l'immédiat, la Ville de Lyon entend engager une concertation, au cours du premier semestre 2026, souligne l'adjointe, afin «de recueillir les attentes et les besoins des habitants» pour qui l'environnement risque de changer. Tout comme pour les commerces. Les premières réflexions envisageaient une capacité d'accueil de 500 à 800 personnes. «Cette démarche participative viendra nourrir les études à venir», confirment les services municipaux. Entre-temps, les élections municipales pourraient changer la donne.

Le coût de l'opération a été estimé à 1,5 million d'euros

C'est à la SPL Lyon Confluence, pilote de l'aménagement de site du Sud Presqu'île pour le

compte de la Métropole, que devrait être confiée la maîtrise d'ouvrage. Plusieurs acteurs institutionnels sont également parties prenantes dans cette réflexion, ne serait-ce que pour «garantir un projet sécurisé, conforme aux exigences réglementaires et pleinement intégré à son environnement». Il s'agit de la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS), la Dreaf, le Sytral, le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ainsi que Voies Navigables de France.

A printemps dernier, le maire de Lyon, Grégory Doucet estimait le coût de cette opération 1,5 million d'euros. Aujourd'hui, on se rapprocherait des 2 millions d'euros.

• Aline Duret

«La qualité de l'eau? Point central de ce beau projet»

Nager dans le Rhône ou la Saône? L'intention présentée un temps comme un défi prend cette fois la forme d'un projet. Souvent évoquée au cours de ce mandat, l'idée a fini par faire son chemin.

Même si à ce jour, à deux mois des élections municipales, on ne sait si elle pourra voir le jour ici ou ailleurs.

L'objectif avancé par les exécutifs est double, «réinvestir les fleuves comme espaces de vie» et proposer un «lieu de fraîcheur» face aux canicules à répétition. À cet argumentaire souvent

entendu ces derniers mois, on peut ajouter le manque de piscines à Lyon et le coût beaucoup moins important d'un tel équipement ouvert seulement aux beaux jours.

Le coût est moins important

Cette baignade en milieu urbain viendrait ainsi «compléter» l'offre de piscines municipales. Mais l'idée n'est sans doute pas simple à formaliser notamment avec des questions portant sur la sécurité des usagers et la qualité de l'eau. «C'est un

point central de ce beau projet», admet Julie Nublat-Faure. «Les analyses ont déjà commencé il y a plusieurs mois et la qualité de l'eau est bonne. On est toujours soumis à des aléas de pluviométrie, d'orage qui peut altérer la qualité de l'eau.»

«Le fleuve et ses abords représentent un potentiel important, admettent les services de la Ville de Lyon, à condition d'un encadrement strict garantissant la sécurité sanitaire environnementale et des usagers». Là, est toute la difficulté.



Ce visuel dévoilé par la Ville de Lyon, donne une idée des trois bassins qui pourraient être aménagés dans la darse. La réflexion n'est pas terminée. Photo fournie par la ville de Lyon/Artefactorylab

Du 11/01/26

Histoire locale

Lyon

Pourquoi Lyon a longtemps laissé la Guillotière hors de ses murs, avant de l'annexer

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'annexion de la Guillotière. Jusqu'en 1852, la Guillotière ne fait pas partie de Lyon. Séparé par le Rhône, ce faubourg populaire relève longtemps d'un autre département et échappe à l'autorité municipale lyonnaise. Loin d'un simple retard administratif, cette situation résulte d'un calcul politique et fiscal précis.

Jusqu'en 1852, la Guillotière ne fait pas partie de Lyon. Ce faubourg situé sur la rive gauche du Rhône vit en marge de la ville, au sens administratif comme au sens concret. Son exclusion n'est ni accidentelle ni provisoire : elle répond à une logique politique, fiscale et urbaine durable.

Lyon ne peut pas imposer ses règles

Avant son annexion, la Guillotière n'a rien d'un quartier structuré. Le bâti est bas, dense, souvent précaire. Les rues sont étroites, parfois non pavées, mal éclairées. De nombreuses maisons sont construites sans alignement, avec des cours encombrées, des dépendances, des ateliers accolés aux logements.

On y trouve des auberges bon marché, des garnis, des écuries, des dépôts de matériaux, des petites industries artisanales qui ne trouvent plus leur place dans la ville-centre.

Le long du Rhône, les berges



Le pont de la Guillotière en 1857, par René Félix Baumers. Photo Domaine public

sont utilisées pour le stockage, le déchargeement, parfois pour des activités semi-clandestines. Le fleuve n'est pas encore domestiqué par des quais réguliers. Il déborde, isole, salit. Traverser le pont de la Guillotière ne signifie pas seulement changer de rive : c'est quitter une ville réglementée pour entrer dans un espace plus lâche, où la présence de l'autorité est intermittente.

Administrativement, la Guillotière dépend du Dauphiné, puis du département de l'Isère après la Révolution. Cette frontière pèse lourd. Lyon ne peut pas y lever l'oc-troi, ni y imposer ses règles de police ou d'urbanisme. Pour la municipalité lyonnaise, annexer ce territoire signifierait assumer un espace pauvre, sous-équipé, nécessitant des

investissements massifs en voirie, en éclairage, en sécurité. Pendant longtemps, le coût dépasse l'intérêt.

À l'inverse, le statu quo est commode. Les classes populaires trouvent à la Guillotière des loyers moins chers et une relative liberté. Les activités bruyantes ou mal vues y sont tolérées. La ville-centre conserve ainsi une forme de distance sociale, tout en profitant de la proximité immédiate du faubourg.

Une situation intenable

Cette situation devient progressivement intenable au XIX^e siècle. La population augmente rapidement, attirée par les prix bas et la proximité de Lyon. La Guillotière se densifie sans plan d'ensemble. Les logements se surchargent. Les

ruelles deviennent difficiles à contrôler. Les autorités lyonnaises se plaignent régulièrement de ne pas pouvoir intervenir efficacement sur un territoire pourtant collé à la ville.

Une annexion sous le Second Empire

Lors des insurrections ouvrières de 1831 et 1834, la faiblesse du dispositif apparaît clairement. Le faubourg sert de zone de passage, de refuge, parfois de repli. Le pont de la Guillotière devient un point stratégique, surveillé, parfois fermé. Cette configuration convainc définitivement l'État qu'une ville moderne ne peut fonctionner avec une frontière administrative en plein cœur de son agglomération.

L'annexion est décidée en 1852, sous le Second Empire, en même temps que celle de la Croix-Rousse et de Vaise. Elle permet à Lyon d'imposer ses règles : alignement des rues, création de quais, implantation de commissariats, mise en place d'équipements publics. La Guillotière ne change pas de population du jour au lendemain, mais elle cesse d'être un espace autonome.

Si le quartier conserve longtemps une réputation de marge, c'est parce que cette marge a existé matériellement. Avant 1852, la Guillotière n'était pas seulement « hors Lyon » sur le papier : elle l'était dans son urbanisme, dans ses usages et dans la façon dont la ville avait choisi de la tenir à distance.

• De notre correspondante
M. Aschen

Du 12/01/26

26

Actu Lyon**Lyon**

Travaux à Perrache : plusieurs lignes de bus TCL vont changer d'itinéraire ce lundi



Photo d'illustration Maxime Jegat

Dans le cadre du vaste chantier de réaménagement du centre d'échanges Lyon Perrache, plusieurs lignes de bus TCL verront leurs conditions de départ et d'arrivée modifiées à compter du lundi 12 janvier .

A partir de ce lundi 12 janvier, une nouvelle phase du projet de réaménagement de la gare bus TCL de Lyon Perrache est engagée et entraîne plusieurs adaptations pour les lignes de bus.

Porté par la Métropole de Lyon, le projet Ouvrons Perrache entre dans une nouvelle étape dès ce lundi, avec le lancement de différentes opérations de réhabilitation au sein du centre d'échanges Lyon Perrache. Dans ce contexte, la gare routière internationale est transférée à Gerland afin de permettre le démarrage des travaux de rénovation de la gare bus de Perrache, qui sera désormais réservée exclusivement aux lignes TCL.

● Bus 27

La ligne circule uniquement

de Cordeliers à Villeurbanne Centre. L'arrêt Cordeliers se situe désormais au 6 rue Grolée, Lyon 2, arrêt de bus de la ligne 9 en direction de Sathonay Castellane. Les arrêts suivants ne sont plus desservis : Terrasses Presqu'île, Passerelle Palais de Justice, Pont Bonaparte, Vieux Lyon Cathédrale St-Jean.

● Bus 31

La ligne circule uniquement de Cité Edouard Herriot/Gare de Vaise à Vieux Lyon Cathédrale Saint-Jean. L'arrêt Vieux Lyon Cathédrale Saint-Jean se situe désormais au 5 avenue Adolphe Max, Lyon 5 (ancien arrêt de bus de la ligne 27 direction Villeurbanne Centre). Les arrêts suivants ne sont plus desservis : Quai Tilsitt, St-Georges, Quarantaine, Sala, Franklin - Joffre, Pont Kitchener RD, Pont Kitchener R.G. et Perrache.

● Bus 63

La ligne circule uniquement d'Oullins Le Golf à Claudius Collonge. Les arrêts Pont Kitchener R.G. et Perrache ne sont plus desservis.

Rhône | Loire

Covid, charges... : grosse déprime pour les commerces selon une enquête

Fréquentation en berne, trésorerie fragilisée : ce sont les grandes lignes de l'état des lieux dressé par une enquête auprès de plus de 1 200 commerçants du Rhône et de la Loire. Une démarche collective inédite assortie d'un plan d'action, présenté lundi 12 janvier, et déployable dès début 2026.

● Pourquoi une telle enquête ?

Avec plus de 42 500 commerces et 135 000 emplois directs dans le Rhône et la Loire, le commerce est un pilier de l'économie. Pourtant, 51 % des commerçants se déclarent « pessimistes » concernant l'avenir de leur structure dans les douze prochains mois, à fortiori dans les grands centres urbains. Gilets jaunes, Covid, coût des charges... Une « permacrise » (crise permanente) ayant « réduit la fréquentation et fragilisé les trésoreries ».

Cela valait bien un travail collectif mené par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et Beaujolais, la Chambre des métiers de l'artisanat (CMA), la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), le Mouvement des entreprises de France (Medef) des deux départements... Une enquête menée en septembre et octobre 2025 sur quatre territoires (Loire Nord, Loire Sud, Beaujolais et Lyon-Rhône) auprès de 1 244 commerçants.



Covid, Gilets jaunes, charges en hausse... Les temps sont durs pour 55 % des commerces de proximité qui voient leur chiffre d'affaires baisser. Photo d'illustration Richard Mouillaud

Un diagnostic « solide » pour un secteur « en souffrance », selon Régis Poly, vice-président en charge du commerce à la CCI, soulignant la « résilience » de ces derniers. « Ils n'ont pas du tout envie d'arrêter ou de changer de métier. »

● 55 % des commerçants fragilisés par une baisse du chiffre d'affaires

Ce n'est pas une surprise, les clients font face à l'incertitude économique avec un taux d'épargne « le plus important depuis les années 1980 ». Avec des arbitrages dans les dépenses et moins d'achats plaisir.

« 30 % des commerçants se di-

sent très impactés par la conjoncture économique », révèle l'étude. Une situation « tendue » pour les commerçants, notamment pour le Rhône (hors Beaujolais), avec 55 % des commerçants impactés par une baisse du chiffre d'affaires et 63 % par l'augmentation des charges. Parmi les freins figurent aussi le stationnement, l'accessibilité/circulation et les travaux. Tout comme la généralisation du télétravail avec une baisse de la fréquentation du midi en restauration traditionnelle.

Mais aussi les « discours négatifs sur les centres-villes pouvant faire peur à la clientèle extérieure ». Sans oublier la

problématique de la sécurité et des incivilités.

« Les commerçants se retrouvent un peu seuls à porter des actions pour dynamiser le centre-ville en même temps que gérer leur boutique », souligne un membre de la CCI. Avec, dans le top 3 des attentes : soutien financier, mieux gérer l'accessibilité aux commerces et valoriser le pouvoir d'achat.

● WhatsApp, cashback : les pistes d'action

Quatre enjeux stratégiques ont été identifiés pour une trentaine d'actions, déployables dès janvier 2026. Face aux évolutions du commerce, la CCI évo-

que la création d'un groupement d'achat pour « engager un nouveau rapport de force auprès des fournisseurs », des formations dédiées aux achats et le développement d'une application de type cashback [remise différée]...

Pour favoriser un environnement commercial propice, le rapport préconise l'organisation de réunions d'unions commerciales et de managers de centres-villes, la création d'une chaîne WhatsApp dédiée aux informations utiles (travaux, événements, sécurité...) ou encore le déploiement d'un programme de sécurité en lien avec les forces de l'ordre avec système d'alerte SMS en cas de situations sensibles.

En matière de promotion, l'organisation de La Quinzaine du commerce dans le Rhône à l'automne 2026, le lancement d'une campagne de communication, ou la création des Trophées du Commerce (CCI) et Trophées Artinov (2026).

Enfin, pour accompagner ces professionnels dans les mutations de leur activité, l'organisation de webinaires, des formations dédiées à l'Intelligence artificielle (IA) ou un voyage d'étude à Milan (Italie), à l'occasion du Salon du Retail (automne 2026). Si un budget global n'est pas encore défini, « on mettra ce qu'il faut », promet Philippe Valentin, président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

● Aurélien Marchand

« Tant que le commerce allait bien, on ne s'en préoccupait pas vraiment »

En écho à l'enquête menée par la CCI, la CMA, la CPME et le Medef, auprès de plus de 1 200 commerçants du Rhône et de la Loire, la parole est donnée aux principaux intéressés.

« De manière globale, le commerce ne se porte pas très bien, expose Johanna Benedetti, présidente de l'association de commerçants My Presqu'île Lyon. Après, c'est tout le milieu économique qui tourne au ralenti, compte tenu du contexte général. Forcément, quand on n'a pas confiance en l'avenir, le consommateur a tendance à retarder certains



Johanna Benedetti, présidente de My Presqu'île. Photo Nadine Micholin

achats. »

L'accessibilité pointée du doigt

Concernant le plan d'action

porté par la CCI en soutien aux commerçants ?

« C'est bien qu'il y ait une prise de conscience, s'exprime cette créatrice d'une marque de prêt-à-porter et à la tête d'un atelier de confection. Tant que le commerce allait bien, on ne s'en préoccupait pas vraiment même si on a désormais un ministre [Serge Papin, ministre des Petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat]. Globalement on considère encore le commerce comme une "sous-partie" de l'économie. »

Parmi les freins à la consommation dans le centre-ville de Lyon, la question de l'accessibilité arrive en tête.

« On martèle que la Presqu'île est inaccessible et au final cela finit par nuire à l'image du centre-ville. J'ai surtout l'impression d'une modification profonde des comportements d'achats et, plutôt que de l'assumer, on veut se trouver des excuses. » Avec en ligne de mire : la vente sur internet. « 23 % des achats sont effectués en ligne », reprend Johanna Benedetti. C'est une part de marché qui a été gagnée sur le commerce

physique. Les gens n'ont pourtant pas plus d'argent à dépenser. »

La santé mentale des commerçants en question

Concernant les pistes d'action évoquées, l'accompagnement des commerçants en difficulté a été abordé.

« Pendant les auditions, on a beaucoup parlé de la santé mentale des entrepreneurs. Le commerçant indépendant est souvent seul et beaucoup attendent d'être au fond du fond, économiquement ou psychologiquement, pour aller chercher de l'aide et c'est souvent trop tard. »

Mardi 13 janvier 2026

Lyon

Les usagers déroutés par la nouvelle gare routière à Gerland

En raison des travaux engagés dans le quartier de Lyon Perrache, la nouvelle gare routière internationale a ouvert à Gerland, près du Palais des sports, ce lundi. Cette ouverture a révélé de nombreux dysfonctionnements : signalétiques insuffisantes, billets de bus ne mentionnant pas le changement de gare, absence d'écrans indiquant les numéros de quais... De quoi laisser la plupart des usagers perplexes.

Au cœur du 7^e arrondissement de Lyon, à proximité du Palais des sports, et de l'avenue Tony-Garnier, la nouvelle gare routière internationale a ouvert ses portes lundi 12 janvier. Cette infrastructure, accessible via le tramway T1 et la ligne du métro B, remplace jusqu'en 2032 la gare routière de Perrache en raison des travaux dans le quartier.

À son des valises qui glissent sur l'asphalte, quelques bus des grandes compagnies se dessinent au loin, stationnés sur un immense parking. Des voyageurs patientent scrutant les arrivées des autocars.

«J'ai raté mon bus»

Pour certains, ce changement de gare vire au cauchemar. Hamza, 29 ans tire sa valise, agacé, en demandant des renseignements à un chauffeur de FlixBus. Le jeune homme devait prendre son car pour Turin (Italie) avec la compagnie ItaloBus. «J'ai l'ai raté. Il n'y avait aucune



Les usagers attendent leur bus dans la nouvelle gare routière située à Gerland (Lyon 7^e).
Photo Marine Farrugia

indication sur mon billet du changement d'adresse de la gare routière», explique-t-il les yeux rivés sur son téléphone à la recherche d'un nouveau trajet.

«Sur l'application de la SNCF, il était noté Perrache»

Talya, 20 ans, étudiante en graphisme avait pourtant pris ses précautions. Elle s'est rendue une heure en avance à Perrache pour prendre son bus pour Chamonix (Haute-Savoie). «Je ne savais pas qu'il y avait un changement de gare. Sur l'application de la SNCF, il était noté Perrache», confie-t-elle. Sur place, des agents en gilet l'ont orientée vers Gerland. Elle ajoute : «En plus, il n'y a pas de lieux où on peut acheter à manger.»

Pour ceux qui avaient acheté leur trajet avec la compagnie FlixBus, la nouvelle adresse était indiquée sur le billet. Quentin, illustrateur se rend tous les lundis à Grenoble (Isère). «Quand j'ai commandé mon billet avec FlixBus, il était indiqué Gerland. J'ai fait des recherches et j'ai vu que la gare démenageait ce lundi», commente-t-il.

Un service incomplet

Près des arrêts du métro B et du tramway T1, à proximité de la gare routière, aucune signalisation en surface indique le chemin à prendre pour atteindre la nouvelle gare routière. Zael, éducateur canin témoigne : «Heureusement que j'avais mon GPS. Il n'y avait pas de panneaux qui indiquaient où se

trouvait la gare routière depuis le tramway.»

Depuis le métro, même problème. Manon, juriste, habituée à prendre le bus deux à trois fois par mois pour se rendre à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), a suivi son GPS. «J'ai pris un chemin qui n'était pas adapté aux valises», dit-elle. «C'était plus simple à Perrache car c'était un lieu central et on pouvait attendre à l'intérieur», finit par confier la jeune femme.

Certains usagers soucieux de ne pas voir arriver leur bus en direction de Clermont-Ferrand discutent entre eux. «Je suis rassurée de voir qu'il y a des personnes qui attendent le même car que moi car il n'y a rien qui signale le numéro de quai», affirme Anne, 63 ans.

• **Marine Farrugia**

Bâtiment voyageurs, guichets: promesses non tenues à l'ouverture

Le lundi 12 janvier, la gare routière internationale de Lyon, qui accueille 2,5 millions de voyageurs annuels, a quitté son emplacement central à Perrache pour un site provisoire à Gerland, près du Palais des sports (Lyon 7^e). À proximité du métro B, du tramway T1 et du futur T10, elle restera jusqu'en 2032 pour être ensuite installée définitivement à Venissieux-Parilly. Entièrement financée par la Métropole de Lyon, cette gare routière provisoire qui représente un investissement de 3,9 millions d'euros, souffre de nombreux ratés lors de sa mise en service.

Absence de signalétiques
En sortant du métro B, rien n'indique le chemin pour rejoindre la nouvelle gare routière.

Selon les services de la Métropole de Lyon, «une signalétique de jalonnement en surface va être installée sous une quinzaine de jours depuis Tony-Garnier pour indiquer à la fois la gare routière internationale et les entrées du métro B». Dans les mêmes délais, le réseau réseaux TCL «va également installer un plan du quartier pour orienter les voyageurs vers le réseau de transports en commun».

Un bâtiment quasi vide

L'ancienne école, en ossature bois, déplacée sur le site de Gerland devait être prête. Si ce bâtiment abrite des toilettes, les espaces pour accueillir voyageurs et chauffeurs sont encore absents. Dans le courant de la semaine du 12 janvier, des bancs seront installés et «les écrans d'information voyageurs, présents à la gare de Perrache, ont été démontés et seront réinstallés au niveau du bâtiment voyageur de Gerland» précise la collectivité.

Derrière la verrière des guichets, les vendeurs ne

seront présents que «dans le courant du mois de mars», indique la Métropole. Des distributeurs seront également installés pour du «snacking». Vendu comme plus moderne, sécurisée et offrant de meilleures conditions d'accueil qu'à Perrache, le «bâtiment des voyageurs» ouvrira de 7 à 21 heures, alors que la gare de Perrache ferme à 00 h 30. La Métropole avait indiqué sur son site qu'il y aurait «un bâtiment neuf ouvert 24 heures/24». A priori, seuls les 17 quais seront accessibles toute la nuit.

Un service qui reste pour l'instant, en deçà de celui proposé à Perrache.

Lyon | Billund (Danemark)

Volotea ouvre un vol direct entre Lyon Saint-Exupéry et le Danemark

La compagnie aérienne Volotea, spécialisée dans les connexions entre capitales régionales européennes, a inauguré samedi 10 janvier son premier vol entre Lyon Saint-Exupéry et Billund, au centre du Danemark. Avec cette ouverture, la compagnie low-cost dessert désormais 33 destinations réparties dans 11 pays depuis Lyon, dont pour la première fois vers les pays nordiques.

Proposé à raison d'un vol par semaine, chaque samedi, le trajet permettra aux voyageurs de découvrir Billund et ses alentours, de Jelling et son patrimoine viking classé à l'Unesco, au fjord de Vejle, jusqu'au vaste Naturpark Lillebælt, plus grand parc naturel marin du pays.

«Notre première destination vers les pays nordiques»

Plus de 5 700 sièges sont mis en vente sur la liaison, à partir de **62 euros** l'aller simple. Le prix* médian d'un billet est de **83 euros** (moyenne à 107 euros).

«Nous sommes ravis d'annoncer l'inauguration de cette nouvelle ligne reliant Lyon à Billund, notre première destination vers les pays nordiques», a souligné Gilles Gosselin, directeur France de Volotea dans un communiqué. Selon lui, cette ouverture «témoigne de la volonté d'offrir toujours plus d'options aux clients lyonnais» et de renforcer la connectivité des capitales régionales européennes.

De son côté, Cédric Fechter, président du directoire d'Aéroports de Lyon, salue une collaboration fructueuse : «L'ouverture de la ligne Lyon - Billund illustre le développement remarquable de Volotea à l'aéroport depuis son arrivée en 2018.»

«L'intérêt croissant des passagers pour les pays du nord de l'Europe»

L'ajout de cette destination répond à «l'intérêt croissant des passagers pour les pays du nord de l'Europe» et s'inscrit dans une stratégie d'élargissement des destinations européennes. Avec cette nouvelle liaison, Volotea consolide sa présence à Lyon, où elle poursuit sa croissance.

(*Données au 12 janvier 2026 pour des vols de janvier à mars. Site : www.volotea.com).

Jeudi 15 janvier 2026

Actu

Ailleurs dans le Rhône

17

Saint-Genis-Laval

La chaufferie bois fait (presque) l'unanimité contre elle

Les très nombreuses personnes présentes mardi soir salle d'Assemblée aux Barolles ont clairement fait savoir qu'elles étaient opposées à la construction de la chaufferie biomasse à La Mouche. Chargée d'animer la réunion d'information d'ouverture de l'enquête publique aux côtés du porteur du projet Coriance, la commissaire enquêteuse a essayé des commentaires hostiles.

Le tombeau de critiques entendu au cours de la soirée de mardi autour de ce projet laisse présager un printemps studieux pour la commissaire enquêteuse Odile Rocher. Entourée de représentants de Coriance, porteur du projet de la chaufferie bois, cette dernière a animé la réunion d'information d'ouverture de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 8 avril, soit après les élections municipales. Un projet d'installation classée soumis à évaluation environnementale pour mesurer son impact. « La Mission régionale d'autorité environnementale a déjà déposé un rapport consultatif sur le site », fait savoir la commissaire.

En prélude, Céline Marolleau, adjointe à l'Urbanisme et au Cadre de vie a rappelé au cadre dans lequel se tient cette réunion. « Cette rencontre n'a pas vocation à défendre un projet ni à convaincre qui que ce soit. L'objectif est de permettre à chacun d'entre nous de s'informer davantage, de poser des questions et d'exprimer des avis et observations. Raison



Nous ne publierons pas de photo de l'assemblée car certains s'y sont opposés. Ici la chaufferie bois (au centre de la photo) implantée dans le quartier de La Mouche. Photo Fournie Par Coriance

pour laquelle la Ville ne prendra pas la parole. La commissaire enquêteuse, ici présente sera chargée de recueillir les contributions du public et de formuler un avis indépendant au regard de l'évaluation.

À l'issue, la préfecture rendra la décision finale de valider ou non l'implantation de la chaufferie. Notons que la Ville a rendu un avis favorable sur ce projet dans le cadre d'une délibération en conseil municipal. Celui-ci a été voté à l'unanimité, assorti de réserves.

L'énergie bois meilleure solution selon Solev

Coriance, maison mère de Solev, qui a signé avec la Métropole de Lyon en avril 2024 un contrat de délégation de service public pour les trois communes Oullins-Pierre-Bénite, La Muлатière et Saint-Genis-Laval à pour sa part présenté le projet.

« Au titre de ce contrat on

nous a confié de nombreuses missions dont la création d'une chaufferie bois sur un terrain pré-identifié par la Métropole à l'angle du chemin de La Mouche et de la rue Guilloux. Nos propres études énergétiques ont conclu, comme celles menées par la Métropole que ce mix énergétique était le meilleur scénario de décarbonation pour alimenter le réseau de chaleur », développe Thomas Poncet (Coriance).

On aura 15 % de raccordement mais 100 % de nuisances

En priorité en récupérant la chaleur fatale sur la station de Pierre-Bénite. « Elle est suffisante pour alimenter tous les bâtiments pressentis en été mais insuffisante en saison froide. Sur la partie hivernale, l'énergie bois est selon nous, celle qui coche les cases pour décarboner le territoire [...] »



Photo fournie

bois comme l'énergie la plus toxique [...] C'est se cacher la réalité scientifique que quand le bois brûle, même s'il est renouvelable, il dégage deux fois plus de CO2 que le gaz. Et les filtres n'arrêtent pas le CO2 qui est le gaz à effet de serre le plus présent le plus longtemps. Ce discours doit changer (ovation dans la salle). Le principe de précaution s'applique aussi aux activités autorisées par une instance administrative, situation dans laquelle on se

• R. M.

Stop enfumage: « On doit considérer le bois comme l'énergie la plus toxique »

Médecin ORL à la retraite spécialisé dans les voies respiratoires, et vice-président du collectif Stop enfumage, Patrick Romestaing, invité à la demande du collectif de Saint-Genis, justifie sa présence. « Notre collectif a toute sa place ici car il a rejoint il y a quelques mois la Fédération nationale CABE collectif anti bois-énergie et que nous partageons toutes les préoccupations, réticentes entendues ce soir. En 2026, on doit considérer le

Tollé dans la salle.

« Je suis surpris qu'il n'y ait pas eu d'autres études de faites, géothermie profonde notamment ? » soulève une personne. « Tous les types d'énergie ont été passés au crible. La conclusion c'est que ce projet-là est le plus pertinent » répond Coriance.

« L'implantation d'une chaufferie à bois à proximité d'un hôpital (Lyon sud), expose les personnels et malades aux risques avérés et liés à l'inhalation de particules fines émises lors de la combustion du bois qu'à l'heure actuelle aucun filtre ne sait filtrer », fait remarquer une dame. « On ne dit pas qu'il y a aucune particule émise par les chaufferies avec plus ou moins d'efficacité selon le diamètre des particules [...] Sur les études faites par Atmo sur les chaudières en service dans l'agglomération (Vénissieux et Lyon 7^e) la conclusion est qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité de l'air ambiant [...] lui répond un représentant de la Métropole sous les huées.

« L'étude de dispersion des fumées met en perspective qu'il n'y a pas de risque sanitaire vis-à-vis des riverains. Je vous informe que l'hôpital a signé son raccordement au chauffage urbain », complète Thomas Poncet (Coriance). « Combien de prospects ? Où sont-ils sachant que Saint-Genis aura 15 % de raccordement mais 100 % de nuisances ? » questionne une autre. « 174. En plus des 20 à 30 bâtiments neufs, 150 chaudières en pied d'immeuble seront supprimées. La Step peut alimenter un tiers des besoins énergétiques. »

Un seul avis positif

« Organiser une enquête publique à cheval sur des municipales m'interpelle », intervient Roland Crimier, ancien maire de Saint-Genis. « J'espère que vous avez rajouté dans le bilan, les émissions de particules des véhicules qui vont circuler ? » Occasion saisie par un riverain de la chaufferie qui demande combien de camions par jour, l'itinéraire, quelle plage horaire... sur un axe complètement saturé « combien de temps peut-on continuer à vivre avec le bruit, l'insécurité et la pollution ? »

À rebours des critiques, un unique intervenant, ingénieur en environnement domicilié à Oullins, a défendu le projet: « Je vous surprendre mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec la majorité. J'ai entendu tout et n'importe quoi. On a une étude d'impact qui est faite dans les règles que préconisent tous les organismes publics. Personnellement j'attendrais l'avis de la Métropole. Ce projet doit être regardé dans sa globalité en tenant compte de l'intérêt général [...] »

• Rédouja Mérabti

Bio ► Odile Rocher commissaire enquêteuse

Compétente dans le domaine de l'industrie, Odile Rocher a été mandatée par le tribunal administratif pour diriger l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une chaufferie biomasse à La Mouche à Saint-Genis-Laval. Forte de six années d'expérience dans le domaine des enquêtes publiques, elle a travaillé dans la vallée de la chimie où elle a conduit plusieurs projets de certification. Elle a notamment participé à la fusion du système d'information de gestion de deux centres de recherche industrielle. « J'ai une solide expérience en management de projet notamment dans le domaine de la qualité, sécurité et l'environnement... » relate la Docteure en Science de gestion. De préciser « Je n'ai aucun intérêt dans la société Solev et Coriance. »

• R. M.

Du 13/01/26

24 | **Actu Lyon / Caluire****Lyon 4^e**

La statue de Joseph-Marie Jacquard va être restaurée

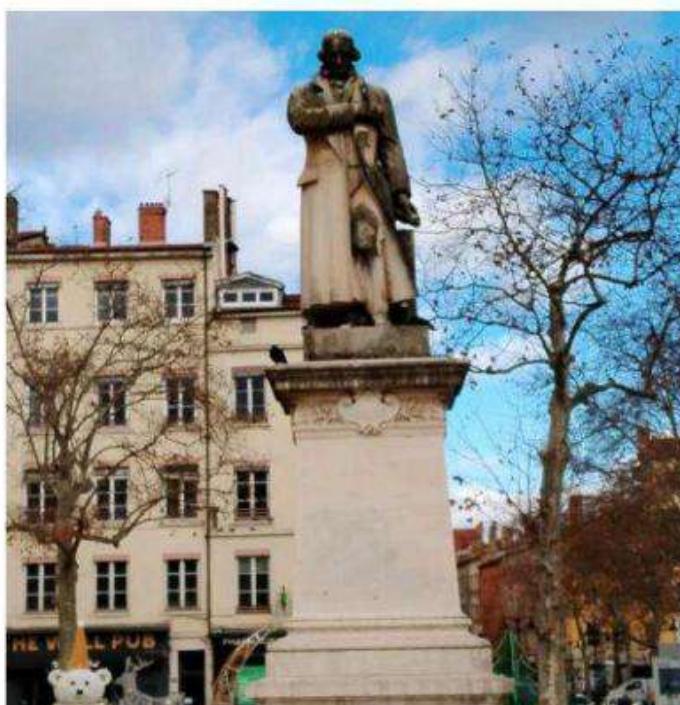
Une bonne partie de l'édifice en pierre a noirci, les inscriptions sont difficilement lisibles et certaines dalles du socle sont fissurées ou ont disparu... Depuis quelques années, la statue de Jacquard, inventeur du métier à tisser, faisait bien pâle figure sur la place de la Croix-Rousse. Elle va être enfin restaurée. Début des travaux le 12 janvier pour une livraison prévue le 6 février.

Symbole de la Croix-Rousse et de son passé canut, la statue de Jacquard trône au cœur du 4^e arrondissement, place de la Croix-Rousse, un lieu de passage très fréquentée par les habitants et les touristes. Mais depuis de nombreuses années, habitants et associations dont "La Croix-Rousse n'est pas à vendre" appellent à une restauration.

Une bonne partie de l'édifice en pierre est en effet noircie, les inscriptions sont difficilement lisibles et certaines dalles du socle sont fissurées, le monument renvoyant une triste image du riche passé soyeux dont s'enorgueillit la Croix-Rousse. La Ville a semble-t-il entendu le message.

Restaurer les inscriptions effacées

Portée par la mairie du 4^e, la restauration de la statue a été votée au conseil municipal du 20 novembre dernier. « Vous avez attiré mon attention sur les demandes de certains Croix-Roussiens qui déplorent l'encrassement de la statue de Joseph-Marie Jacquard, place de la Croix-Rousse. Après échange entre la Ville et la Métropole à qui elle appartient, j'ai le plaisir de vous confirmer la restauration de la partie sculptée qui sera réalisée au premier



La statue de Jacquard, en bien mauvais état, va être restaurée. Photo Yves Le Flem

trimestre 2026 », annonce ainsi Sylvain Godinot, l'adjoint au maire de Lyon en charge du patrimoine, au maire du 4^e Rémi Zinck.

La Ville s'engage ainsi à préserver ce monument emblématique du patrimoine lyonnais de la soie. La rénovation menée par le groupement de restaurateurs Fanny Gruel est prévue début 2026, du 12 janvier au 6 février. Elle vise notamment à nettoyer la pierre, fragilisée par le temps, la pollution et les intempéries et restaurer les inscriptions effacées sur sa base.

Une première statue fondue en 1942 sous le régime de Vichy

Joseph Marie Jacquard, dit J a c q u a r d , e s t n é 1 e 7 juillet 1752 à Lyon et mort le 7 août 1834 à Oullins. Inventeur lyonnais, il a révolution-

né l'industrie textile avec le métier à tisser semi-automatique, breveté en 1801. Fils de canut, autodidacte passionné de mécanique, il est l'une des grandes figures de l'innovation industrielle et sociale de Lyon.

Un premier monument en bronze installé place Sathonay (Lyon 1^{er}) lui est dédié en 1840, réalisé par l'artiste Denis Foyatier, avant d'être déplacé place de la Croix-Rousse en 1901. Fondu en 1942 sous le régime de Vichy, la statue est remplacée à la Libération par l'actuelle œuvre en pierre réalisée par Elie Ottavy en 1947. Haute de 7 mètres, elle demeure aujourd'hui un symbole fort de l'histoire des Canuts, de la mémoire ouvrière et de l'identité du quartier.

• **De notre correspondant**
Yves Le Flem

Mardi 13 janvier 2026

Caluire-et-Cuire**“L’Île Barbe vue de Caluire”, une nouvelle exposition à découvrir**

Geneviève et Alain Sannier devant l’Île Barbe rayonnante.
Photo Sylvain Pialot

Depuis le 6 et jusqu’au 31 janvier, un artiste peintre, qui a longtemps résidé dans la commune, expose ses tableaux dans l’atrium de l’hôtel de ville. Inspiré par les bords de Saône, il présente sa passion pour l’Île Barbe qui l’habite depuis l’enfance.

Jusqu’au 31 janvier, Alain Sannier, peintre français aux racines caluirardes présente une série de 20 tableaux évoquant un lieu très prisé des bords de Saône, une exposition intitulée “L’Île Barbe vue de Caluire”. Au gré d’un paysage sauvage au sein duquel émergent des constructions anciennes, l’artiste apporte sa touche créative, invitant à l’imagination et au relâchement. Très inspiré par de nombreux styles, comme l’impressionnisme ou le cubisme, Alain Sannier aime procéder à un travail de composition, à partir de photos, notamment.

«Une occupation très intéressante du tableau»

Passionné de dessin, dès son plus jeune âge, il découvre assez rapidement la peinture. Sa rencontre avec Jacques Chafanel, peintre reconnu dans la région et, par ailleurs, membre des artistes réunis de Caluire, lui prodigue de bons conseils et lui permet de rencontrer Geneviève, sa future épouse, fille de celui qui fut professeur d’art plastique au lycée du Parc. Enseignant et direc-

teur d’école de profession, Alain Sannier a habité Caluire très jeune et s’est toujours senti pleinement inspiré par les rives de la Saône, un lieu qui le fascine depuis l’enfance.

« L’Île Barbe permet une occupation très intéressante du tableau, détaille-t-il. Elle permet de créer une harmonie que l’on peut comparer à une œuvre musicale. Les tableaux exposés représentent des vues depuis la montée Castellane, les quais ou la passerelle. Ils invitent les visiteurs à se laisser embarquer par leurs émotions. »

Des œuvres déjà exposées

Après avoir exposé au Salon du Printemps de Lyon, à Rillieux-la-Pape, à Ambroinay (Ain) où dans le Vieux Lyon, Alain Sannier a déjà reçu de bons commentaires sur la qualité de ses œuvres. « Les gens aiment la lumière qui se dégage de chaque tableau. Une habitante, qui réside sur les quais, a apprécié le fait de retrouver cette ambiance des bords de Saône. Cela fait plaisir. »

Un joli coin de fraîcheur, pour ce début d’année, qui mérite vraiment le détour.

• De notre correspondant Sylvain Pialot

“L’Île Barbe vue de Caluire”
Exposition visible jusqu’au 31 janvier, dans l’atrium de l’hôtel de ville.
Rencontres avec l’artiste Alain Sannier, les jeudis 15 et 22 janvier, de 14 à 16 heures. Renseignements au 04.87.25.94.20.

LA TRIBUNE DE LYON N 1048 DU 08 AU 14/01/26

Patrimoine

Il était une fois...

L'escalier monumental du musée Lugdunum

Au sein du musée Lugdunum, l'escalier demeure l'un des gestes architecturaux les plus audacieux du patrimoine lyonnais.

Cette longue rampe de béton brut en colimaçon conduit les visiteurs dans les entrailles du musée Lugdunum. Ces 21 marches ne sont pas un simple aménagement, mais l'une des pièces maîtresses du projet architectural de Bernard Zehrfuss. L'architecte avait imaginé ce musée comme une «entaille dans la colline» se fondant dans le paysage, quasiment invisible. Si l'idée du musée gallo-romain sur la colline de Fourvière naît à partir des années 1930, sa construction n'a été votée qu'en 1969. Elle débute à partir de 1972 et le musée est inauguré le 15 novembre 1975.

Dans cet escalier, tout est en béton: marches, parois, garde-corps massifs. Bernard Zehrfuss utilise ici le béton non pas comme matériau

d'économie, mais comme matière plastique. La texture rugueuse, la géométrie anguleuse, les inclinaisons obliques font de cet accès une sculpture. Au centre de cette spirale, un puits de lumière joue le rôle de respiration. Cette ouverture, découpée verticalement dans la dalle, capte la lumière et la diffuse sur les parois de béton brut. Plus qu'un apport lumineux, c'est un point de repère: un fragment de ciel qui accompagne le visiteur. Pour l'architecte, la fonction de cet escalier n'est pas seulement physique: elle est symbolique. Le visiteur quitte progressivement la surface contemporaine pour rejoindre la mémoire antique enfouie dans la colline. Et l'escalier fait office de temps temporel. Dès



© MUSÉE LUGDUNUM - LAURENCE DANIÈRE

les premières marches, le bruit de la ville s'atténue, ne restent que le béton, la pente et la vue sur le théâtre. Une dramaturgie simple, mais d'une rare efficacité architecturale. L'Académie des beaux-arts décrit le musée comme une «cathédrale souterraine de béton» et l'escalier en est le porche. Aujourd'hui, alors que l'architecture des années 1970 fait l'objet d'un regain d'intérêt, cet escalier apparaît comme un héritage précieux. **EMMA PERTUSOT**

L'escalier imaginé par Bernard Zehrfuss semble flotter dans les airs. Il concentre tout ce qui fait la force de l'architecte: l'audace technique au service d'un dialogue entre modernité et antiquité.

Arraper

Le verbe arraper, qui a été relevé dans le Lyonnais et quelques aires voisines, signifie «attacher, adhérer (notamment au fond ou aux parois d'un récipient servant à la cuisson des aliments)» en emploi intransitif («La viande a arrapé au fond de la marmite, tu n'as pas mis assez de gras»). En emploi transitif, il signifie «attraper, saisir». Être arrapé à son argent signifie «être très attaché à son argent, être avare». Arraper vient, par l'intermédiaire du substrat dia-

lectal, du germanique *rapón «arracher, enlever». Ce mot est en déclin, car, dans le sens «attacher à un récipient», il est de plus en plus souvent remplacé par attraper qui vient du germanique traappa «piège» et qui n'a pas exactement ce sens en français standard. La proximité sur le plan phonétique peut expliquer le remplacement de arraper par attraper.

Qui est-ce? Henriette Létourneau



© SOIERIE VIVANTE

Henriette Létourneau est née en 1912 à la Croix-Rousse, dans l'atelier familial, 21 rue Richan. Son père, Jean-Claude Dunoyer, s'était installé en 1909 dans ce quartier, portant avec lui le savoir-faire de la passementerie. En 1925, alors qu'elle n'a que 12 ans, Henriette rejoint l'affaire. Dès lors, sa vie s'articule autour des métiers à tisser. Après le décès de son père en 1954, elle reprend l'atelier seule. Elle y tisse avec ses métiers en noyer, certains datant du XIX^e siècle, produisant des galons, des rubans, des ornements, parfois rehaussés de fils d'or ou d'argent, destinés aux maisons de soierie lyonnaises, ou vendus à l'étranger, de l'armée américaine à l'église orthodoxe de Russie. Son excellence est reconnue en 1976 lorsqu'elle remporte la médaille d'or du concours Meilleur ouvrier de

France. Elle travaille durant 54 années dans le même atelier, de 1925 jusqu'à sa retraite en 1978. Avant de raccrocher ses navettes, elle cherche un apprenti pour reprendre le flambeau. L'atelier est acheté par la Ville de Lyon, mais au début des années 1990, des menaces réelles surviennent sur la conservation des métiers et du bâtiment. Alors, elle crée Soierie Vivante, association vouée à la sauvegarde des métiers à tisser, à la transmission du savoir et à la mémoire des ateliers de la Croix-Rousse. L'atelier de la rue Richan est transformé en espace muséal, l'un des rares en France à présenter des métiers de passementerie en état de fonctionnement. Pendant sa retraite, Henriette continue de s'y rendre pour rencontrer des touristes. Elle s'éteint en 2005. **EMMA PERTUSOT**

Du 14/01/26

Quand la Saône gelait et paralysait la ville



Lors du redoux, les immenses blocs de glace se sont brusquement détachés, entraînant de nombreux dommages (crédit : École nationale des ponts et chaussées).

À l'hiver **1879-1880**, Lyon a connu l'un des épisodes de froid les plus violents de son histoire récente, au point de transformer la **Saône** en un immense bloc de glace et de bouleverser durablement la vie quotidienne.

Le contexte

- L'hiver 1879-1880 s'inscrit dans une **vague de froid exceptionnelle** à l'échelle européenne. Dès décembre 1879, les températures plongent durablement sous 0 °C, avec **plusieurs semaines sans dégel**.
- À Lyon, la Saône est alors un **axe vital** : elle sert au transport des marchandises, alimente les moulins, structure l'activité des quais et participe directement à l'approvisionnement de la ville.
- Le froid intense fige progressivement la rivière. Entre **Vaise et l'Île-Barbe**, la glace s'accumule sur toute la largeur du cours d'eau. Les ingénieurs de l'époque estiment que son épaisseur atteint localement **entre 6 et 12 mètres**, un chiffre difficile à imaginer aujourd'hui. La rivière cesse de couler normalement, bloquant la navigation et les échanges.

Ce qui s'est passé

- Début janvier 1880, un **redoux brutal** entraîne une autre catastrophe : la **débâcle**. La glace se rompt soudainement et se met en mouvement. Dénormes blocs, mêlés à du bois et à des épaves, s'entassent contre les piles des ponts et le long des quais.
- Un rapport technique daté du **14 janvier 1880** évoque un volume total dépassant **5 millions de m³**, au point que la glace touche parfois le fond même du lit de la Saône. À Vaise, les amas recouvrent les quais sur plusieurs mètres de hauteur.

- Pour dégager le fleuve, les autorités utilisent des **explosifs**, une pratique courante à l'époque mais impressionnante. La foule se presse pour observer ce chantier hors norme, entre fascination et inquiétude.

La suite

- La débâcle de 1880 laisse des **dégâts importants** : ponts fragilisés, infrastructures endommagées, navigation interrompue pendant des semaines. Elle révèle surtout la **vulnérabilité** d'une ville très dépendante de ses fleuves pour se nourrir et commercer.
- Après cet hiver, les pouvoirs publics renforcent la **surveillance des cours d'eau** et les capacités de secours, notamment autour des ponts et des approvisionnements stratégiques. Les **greniers des Subsistances militaires**, actuelles **SUBS**, sont d'ailleurs **agrandis**.
- Aujourd'hui, alors que la Saône ne gèle plus que très rarement, cet épisode reste un **repère historique** : il montre jusqu'où le climat peut transformer Lyon et rappelle que les fleuves, ressources du quotidien, peuvent aussi devenir des forces destructrices.

Lyon 6e

Reconversion pour Guimet : trois pistes pour un budget à plus de 40 M€

Vide depuis 2007, l'ancien muséum d'histoire naturelle de Lyon attend depuis des années une rénovation... et une reconversion.

En mai dernier, l'adjoint au maire chargé de la Transition écologique et du Patrimoine, Sylvain Godinot (Les Écologistes), évoquait face aux habitants du 6^e, un regret. Celui de ne pas avoir réveillé le musée Guimet durant le mandat.

Mais il signalait : « La Ville a lancé une assistance à maîtrise d'ouvrage qui va nous permettre de mieux estimer le coût de rénovation complète de ce site et aider la prochaine équipe municipale à décider de son devenir ». Un audit technique et fonctionnel, mené de juin à septembre, a permis à la municipalité d'avancer. Notamment sur les reconversions possibles. Quatre scénarios ont été présen-



En 2023, le street-artiste Obey a investi pendant quatre mois l'ancien musée Guimet avec une exposition de plus de 1000 œuvres. Photo d'archives Maxime Jegat

tés ce mardi devant un « comité de pilotage ».

● Une Fondation Guimet

Un projet associant mécénat, culture et recherche, dans la continuité de l'esprit porté par Émile Guimet, et dans le cadre

d'un portage public-privé philanthropique.

● Un Casino des sports

La grande salle serait utilisée comme une halle polyvalente accueillant un ou plusieurs usages sportifs et de bien-être (arts

martiaux, danse, yoga, fitness), complétés par des espaces de coworking et des services associés.

● Un Palais des Lumières

Un espace consacré à l'événementiel culturel, artistique et institutionnel, capable d'accueillir des manifestations de grande ampleur.

● Un nouveau musée

Un équipement culturel public dédié à l'accueil d'expositions, valorisant les collections existantes, renforçant l'offre muséale lyonnaise et les parcours d'EAC (Éducation artistique et culturelle).

Les élus ont finalement retenu trois scénarios : la Fondation, le Casino des Sports, et une fusion des deux options restantes, à savoir le Palais des Lumières et le nouveau musée. Le bâtiment restera quoi qu'il arrive propriété de la Ville. Et fera l'objet d'un

vaste chantier de rénovation.

Ces « travaux lourds » sont impératifs, insiste la mairie. Ils incluront un désamiantage, un déplombage, une mise en conformité thermique avec respect du décret tertiaire, et des interventions structurelles liées à l'état général du bâti. Plusieurs éléments patrimoniaux seront également restaurés et valorisés. À cette heure, la date de lancement du chantier est inconnue.

Le coût d'investissement, lui, est estimé entre 43 et 48 M€ TTC, correspondant à une réfection complète ainsi qu'aux différents scénarios d'exploitation. Les trois pistes seront étudiées et expertisées jusqu'en mai par le programmiste Co-S, qui va désormais « travailler à l'évaluation de l'ensemble des coûts notamment de fonctionnement », précise la Ville de Lyon.

● R.L.

« Nous partions de très loin » : comment les barrages hydroélectriques vont être relancés

Énergie décarbonée au potentiel immense, l'hydroélectricité française était freinée depuis des années par un bras de fer juridique avec l'Union européenne. Une proposition de loi pourrait enfin relancer les barrages, dont la production se trouve ralentie depuis des années faute d'investissements, tout en préservant le contrôle public de cette "houille blanche".

Martin Rigaud-Pezzoni – 15/01/26



Unique en son genre, le barrage de Roselend fait partie des nombreux complexes hydroélectriques de Savoie. Photo d'illustration EBRA/Le DL/Bertrand Riotord

Deux décennies de blocage, et enfin une éclaircie. La France s'apprête à tourner la page du long bras de fer qui l'oppose à Bruxelles sur ses barrages hydroélectriques, piliers discrets mais stratégiques de son mix énergétique. Mardi soir, une proposition de loi transpartisane déposée à l'Assemblée nationale est venue concrétiser la solution âprement négociée cet été entre Paris et la Commission européenne : un changement de régime juridique pour les principaux barrages hydroélectriques, destiné à desserrer l'étau européen sans entamer la souveraineté énergétique française. « Ça en a mis du temps, nous partions de très loin », reconnaît Marie-Noëlle Battistel, député socialiste de l'Isère et co-rapporteuse de ce texte avec le député MoDem du Maine-et-Loire Philippe Bolo. Consciente de la sensibilité du sujet, l'élu évoque un véritable « texte d'équilibriste ». Rembassinons.

Première source d'énergie renouvelable (13,9 % de la production électrique hexagonale en 2024, juste derrière le nucléaire), la houille blanche française repose essentiellement sur 340 grands barrages, tous propriété de l'État. Leur exploitation est aujourd'hui concédée à EDF, qui détient plus de 80 % de la production, ainsi qu'à Engie via la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Société hydroélectrique du Midi (Shem). Cette position ultra-dominante d'EDF irrite depuis près de 20 ans la Commission, qui reproche à Paris l'absence de mise en concurrence des concessions de ses barrages hydroélectriques. Une situation qui a valu l'ouverture de deux précontentieux européens en 2015 et en 2019 à l'encontre de la France, le gel du renouvellement des concessions échues et une menace d'astreinte pouvant atteindre 720 000 euros par jour.

« On a mis sous cloche le deuxième pilier électrique du pays »

Pris entre le marteau européen et l'enclume d'une privatisation jugée inacceptable pour un secteur aussi stratégique, les gouvernements successifs ont longtemps temporisé. Résultat : un secteur au ralenti. Faute

de visibilité sur l'avenir de leurs concessions, les exploitants ont arrêté depuis près de 10 ans d'engager des investissements lourds, pourtant indispensables pour moderniser un parc vieillissant. « On a mis sous cloche le deuxième pilier électrique du pays », cingle le député Philippe Bolo. « Avec une épée de Damoclès juridique au-dessus de la tête des exploitants, personne n'investit. » Ainsi, le projet de la vallée de La Truyère (Aveyron), qui représenterait une augmentation de 250 MW de puissance et de 450 MW de stockage, est suspendu en attendant le renouvellement des titres d'exploitation des communes de Brommat et de Montézic.

Aussi politique que juridique, la solution retenue par le duo Battistel-Bolo propose de sortir du régime concessif actuel pour basculer vers un régime d'autorisation spécifique, sans transfert de propriété comme c'est le cas habituellement. Une façon de maintenir les exploitants historiques en place tout en préservant le contrôle public sur les ouvrages. « Nous avons inventé un régime sur mesure pour l'hydroélectricité », synthétise Marie-Noëlle Battistel. Le texte prévoit toutefois des mesures compensatoires destinées à répondre aux exigences de la Commission européenne. EDF devra ainsi mettre à disposition de ses concurrents six gigawatts (GW) par an de capacités hydroélectriques dites « virtuelles », commercialisées via des enchères et placées sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie.

« Il fallait des garde-fous »

Un mécanisme qui a suscité des réserves, notamment chez Les Écologistes, qui étaient favorables à l'instauration d'une quasi-régie publique. Une option « juridiquement viable mais trop rapidement écartée » – par absence de consensus des syndicats, certains redoutant un démantèlement d'EDF –, grince Guillaume Gontard, sénateur écologiste de l'Isère. « Cela donne l'impression de bricoler pour faire accepter une solution au niveau européen », souligne-t-il.

Malgré ces réserves, le compromis semble emporter une large adhésion. « C'est une solution capable de rassembler », appuie Jean-Damien Navarro, responsable du Collectif hydraulique fédéral et délégué FNME-CGT chez EDF. « Il fallait des garde-fous, notamment sur la propriété des installations. Je comprends que les 6 GW ait pu inquiéter, mais l'essentiel est préservé. »

Les barrages pourront « produire beaucoup plus et surtout mieux »

Car l'urgence était de sortir de l'immobilisme. En cas de vote favorable de ce texte, la Commission a promis de lever les contraintes, permettant aux exploitants de relancer leurs investissements massifs. Les barrages pourront ainsi « produire beaucoup plus et surtout mieux », se félicite Philippe Bolo, grâce notamment au développement des stations de transfert d'énergie par pompage (Step).

À titre d'exemple, la Step de Grand'Maison, centrale hydroélectrique iséroise la plus puissante de France, peut mobiliser jusqu'à 1 800 MW en seulement trois minutes, soit l'équivalent de la consommation des habitants de Lyon, Grenoble et Chambéry. « EDF a de nombreux projets de Step. Les trois quarts peuvent être réalisés très rapidement, sans inonder un seul mètre carré ni modifier l'emprise des terrains », rapporte Jean-Damien Navarro, qui voit dans le texte Battistel-Bolo la possibilité d'un nouveau départ. « Cela donnait l'impression d'avoir le doigt coincé dans la porte depuis 20 ans. Il me tardait que quelqu'un l'ouvre. »